

Séance du Conseil de Ville du ...
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.05/21

"Gare Sud : faire partir le train de l'innovation à l'heure !"

Auteur	M. Laurent Crevoisier, PS		
But visé	La motion demande de débiter (ou poursuivre) dès à présent un processus de recherche de projets pouvant s'implanter au cœur du futur village de l'innovation et à la ferme du Neuf Cul, de fédérer et encourager les échanges entre ces projets (ainsi qu'avec l'hôpital, le cas échéant) et de mettre en place les conditions pour un démarrage du projet le plus rapide et le plus ambitieux possible		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusé	Transformée en postulat
Motifs	<p>La démarche proposée est déjà engagée depuis le lancement du projet Gare Sud qui a débuté il y a plus de trois ans dans le cadre des premières réflexions conduites notamment en collaboration avec le Regional Lab-Basel avec la Haute école de Bâle. Le processus a été mis en place, avec l'aide d'innosuisse, soutenu par la Confédération et le Canton, une démarche originale de promotion de l'innovation, dans le cadre de la politique régionale (LPR). Des experts ont ainsi défini avec le Service UETP la vision, qui a servi de base au programme du concours, et des acteurs économiques, de la recherche et de l'innovation, ont été étroitement associés à toutes les réflexions qui ont été menées.</p> <p>Le Service UETP travaille étroitement avec tous les partenaires qui occupent les terrains SAFED et qui ont été invités au Groupe d'accompagnement. Certains d'entre eux ont développé des idées et des projets qui ont été intégrés dans le concours d'idées en urbanisme qui vient de se terminer. Plusieurs visites de locaux ont déjà été organisées pour accueillir des partenaires avec des activités dans le domaine de l'économie circulaire, et qui sont actifs dans les domaines de la consommation, de la culture, des loisirs ou au niveau social.</p> <p>Le processus a donc bien débuté et se poursuivra naturellement. Pour concrétiser les projets de Village de l'innovation et de la réhabilitation de la ferme du Neuf Cul, avec des projets d'intérêt public, la prochaine étape sera de procéder à l'acquisition des terrains SAFED et de la ferme. Des droits d'emption et de préemption ont été signés il y a plusieurs années afin d'assurer une maîtrise foncière des terrains et les coûts sont connus et fixés (sauf pour la ferme sachant que l'acte notarié prévoyait l'acquisition de toute la parcelle no 5303 dont une partie ne représentera plus un intérêt pour des constructions). Les propriétaires de la ferme ont été contactés les jours qui ont suivi les résultats du concours et des discussions ont été engagées pour acquérir uniquement la ferme et son accès dans un premier temps. Pour l'acquisition du terrain nécessaire au bassin de rétention, il faudra attendre la réalisation du plan spécial, puisque le terrain est actuellement en zone agricole.</p> <p>Le Conseil communal souhaite présenter une demande de crédit pour l'achat du terrain SAFED et la ferme du Neuf Cul encore cette année au Conseil de Ville si possible et au Corps électoral au début de l'année prochaine. Pour la gestion des bâtiments et des terrains, il faudra créer un poste à temps partiel (20% EPT) ou alors conclure un mandat de gestion avec la société qui gère actuellement le secteur SAFED. Un crédit d'études sera par ailleurs présenté au Conseil de Ville pour mener toutes les études nécessaires à l'élaboration du plan spécial et du concept de Village de l'innovation. Une convention a été passée avec l'Hôpital du Jura pour la réservation du terrain du Comptoir. Ses responsables ont déjà été approchés pour la suite des réflexions car des synergies étroites pourraient être mises en place entre le Village de l'innovation et le futur hôpital. Une réflexion sera menée en parallèle sur les possibilités de reconversion du site actuel de l'hôpital.</p> <p>Le projet Gare Sud est extrêmement ambitieux, nécessitera l'appui d'experts externes qualifiés et ne pourra donc être conduit qu'avec des ressources humaines et financières supplémentaires. Le Conseil communal espère que le Conseil de Ville sera conscient que ces moyens supplémentaires seront nécessaires lors de l'acceptation de la motion.</p>		